



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 089-200067114-20260518-2026_DRJH_014-AR



ARRETE N°2026-DRJH-014

--

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MONSIEUR STÉPHANE ANTUNES

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois ;

Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°CC-2026-003 en date du 22.04.2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que Monsieur Stéphane ANTUNES a été élu 10^{ème} Vice-Président.

Considérant que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature à ses vice-présidents ;

ARRÊTE

Article 1 Monsieur Stéphane ANTUNES est nommé 10^{ème} Vice-Président chargé des Mobilités.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Stéphane ANTUNES
- La Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et des mobilités
- La Trésorerie.



Le 13 mai 2026
Le Président,


Mathieu DEBAIN